

Conseil régional des Prairies d'Unifor

Défendons-nous, ripostons!

Du 23 au 27 avril 2020

Aux : Sections locales d'Unifor en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan

Bonjour,

Le prochain Conseil régional des Prairies d'Unifor aura lieu à l'hôtel Hyatt Regency à Calgary, Alberta, situé au 700 rue Centre Sud-Est.

Réunion des dirigeant(e)s des Prairies: Le jeudi 23 avril 2020
10 h - 15 h 30
Hyatt Regency Calgary
(salle de bal Imperial 1/2/3)

Conseil régional des Prairies : Vendredi 24 avril au dimanche 26 avril 2020
9 h - 17 h (9 h - 12 h le dimanche)
Hyatt Regency Calgary (salle de bal Imperial 4/6/8)

Atelier PAEF : Lundi 27 avril 2020
9 h - 16 h
Fairmont Palliser (salle Turner Valley)

Les inscriptions à ce Conseil se font en ligne seulement. Votre nom d'utilisateur et mot de passe pour votre section locale ont été envoyés par courrier du bureau national en janvier. Ce nom d'utilisateur et ce mot de passe sont vos identifiants pour 2020. Vous pouvez inscrire en ligne votre délégation locale, les personnes désignées pour la réunion des dirigeant(e)s des Prairies et les membres participant à l'atelier.

Toutes les sections locales sont encouragées à tenir compte d'une représentation sur le plan de l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs – 35 ans ou moins) pour former leur délégation.

Au plaisir de vous accueillir à Calgary!

En toute solidarité,



Guy Desforges
Président du Conseil régional des Prairies



Gavin McGarrigle
Directeur de la région de l'Ouest

Inscription des déléguées et délégués

Les déléguées et délégués au Conseil régional des Prairies sont indiqués à l'Article 2 : membres, des règlements du Conseil. Une copie des règlements actuels du Conseil se trouve sur le site Web de l'événement du Conseil. Si vous avez des questions, veuillez contacter Jamie.Ayres@unifor.org.

Il n'y a pas de droits supplémentaires pour les membres siégeant à l'exécutif du Conseil régional des Prairies ou aux comités permanents. Si votre section locale a un membre qui siège à l'exécutif du Conseil ou à un comité, il DOIT s'inscrire comme faisant partie de la délégation de votre section locale. Si vous avez des questions au sujet de ce processus, contactez Jamie.

NOUVEAU! L'inscription au Conseil des Prairies, à la réunion des dirigeants des Prairies et à l'atelier PAEF se fait en ligne seulement. Pour inscrire des déléguées et délégués, des suppléants et des observateurs, visitez le site <https://register1.unifor.org>
Choisissez : Conseil régional des Prairies 2020

L'inscription à la réunion des présidentes et réunion des dirigeants des Prairies et/ou à l'atelier PAEF se trouve sous conférences. Pour inscrire une ou un délégué, sélectionnez Oui à la question « Participez-vous à une conférence? ». Sélectionnez oui ou non pour chaque conférence à laquelle la ou le délégué va participer. Les instructions d'inscription et les informations de connexion ont été envoyées aux présidentes et présidents des sections locales par courriel du bureau national en janvier 2020. Si une ou un président de section locale n'a pas reçu ce courriel, veuillez contacter registration@unifor.org

Si vous avez besoin de modifier l'inscription de votre section locale, veuillez écrire un courriel à ou à registration@unifor.org ou Jamie.Ayres@unifor.org. Pour faire une demande de délégué(e)s spéciaux d'un groupe visé par l'équité, écrivez un courriel à Jamie.Ayres@unifor.org.

La date limite pour inscrire votre délégation en ligne est le vendredi 3 avril 2020.

Article 2 – Membres

Le nombre de déléguées et délégués des sections locales admissibles au Conseil régional des Prairies est établi comme suit :

- | | |
|---|-------------------------|
| • sections locales ayant entre 1 et 100 membres | 1 déléguée ou délégué |
| • sections locales ayant entre 101 et 500 membres | 2 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 501 et 750 membres | 3 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 751 et 1 000 membres | 4 déléguées ou délégués |
| • sections locales ayant entre 1 001 et 1 250 membres | 5 déléguées ou délégués |

Et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres. Veuillez vous référer aux règlements du conseil pour les informations sur les sections locales amalgamées.

Table d'inscription

L'enregistrement des déléguées et délégués aura lieu au Hyatt Regency Calgary dans le hall du 3ème (troisième) étage. Veuillez noter les dates et heures suivantes d'ouverture de la table d'inscription :

23 avril 2020	24 avril 2020	25 avril 2020
15 h 30 - 17 h 30	8 h - 16 h	8 h 30 - 15h

Soumettre une résolution

Veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Par conséquent, toute résolution portant **sur des changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 20 mars 2020**. Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 24 mars 2020.

La date limite du dépôt des résolutions est le 25 mars 2020. Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date pour respecter les délais d'impression et d'expédition.

Qui peut soumettre une résolution?

- Comité exécutif du Conseil régional des Prairies
- Directeur de la région de l'Ouest
- Sections locales des Prairies

Moyens de soumettre une résolution

Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org
Par télécopie au : 604-522-8975
Par la poste à : Unifor
À l'attention de : Jamie (CRP)
326 12e rue, 2e étage
New Westminster, CB V3M 4H6

Veuillez vous référer aux modèles de résolution dans cette trousse de convocation pour suivre les directives quant au langage clair à utiliser, en utilisant les formules « Le Conseil régional des Prairies d'Unifor va » et « Parce que ».

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.



Inscription aux services de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du 27 mars 2020.

Vous trouverez dans la présente trousse le formulaire d'inscription aux services de garde d'Unifor. Le formulaire doit être rempli et **retourné au plus tard le 27 mars 2020**.

Si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, les services de garde seront sur le site du Hyatt Regency pendant les heures suivantes :

Jeudi 23 avril	9 h 30 - 18 h (si vous participez à la réunion des dirigeant(e)s des Prairies:)
Vendredi 24 avril	8 h 30 - 17 h 30
Samedi 25 avril	8 h 30 - 17 h 30
Dimanche 26 avril	8 h 30 - à ½ heure après l'ajournement

Caucus sur l'équité

Prenez note que tous les caucus sur l'équité seront échelonnés pendant le Conseil. Nous vous demandons de consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription au Hyatt Regency pour connaître les dates et heures.

Lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, veuillez choisir le caucus de l'équité approprié, le cas échéant. Le nom des membres qui s'auto-identifient reste confidentiel. L'auto-identification avec le Conseil nous aidera à prévoir suffisamment de nourriture et de boissons et/ou le nombre de sièges suffisants pour les réunions des caucus.

À noter : Tous les caucus des groupes recherchant l'équité sont tenus à l'intention des personnes qui s'auto-identifient avec le groupe en question, à l'exception du caucus des LGBTQ qui est ouvert aux alliés.

Accessibilité

En vue du Conseil, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce d'éliminer tous les obstacles. Si vous avez un besoin en particulier en ce qui a trait aux sujets de la liste ci-dessous en participant au Conseil régional des Prairies, veuillez nous informer d'avance.

Écrivez un courriel à Jamie.Ayres@unifor.org ou téléphonez au 604-516-8012 et communiquez vos besoins à Jamie.

VUE – AUDITION – MOBILITÉ – ENDURANCE – ASSISTANCE

En outre, si vous avez des restrictions alimentaires ou des besoins en particulier, contactez Jamie.Ayres@unifor.org.

Les impératifs alimentaires peuvent être difficiles à satisfaire dans des délais très courts, veuillez demander à votre délégation de prendre contact avec Jamie dès que possible.

Mises en candidatures

Selon les règlements du Conseil, à la suite du congrès statutaire, le Conseil régional des Prairies doit réélire tous les postes pour le prochain mandat de 3 (trois) ans. Les postes à pourvoir sont énumérés ci-dessous et dans le formulaire de mise en candidature.

Si vous souhaitez être considéré comme membre de l'équipe Unité, veuillez remplir le formulaire de mise en candidature inclus dans cette trousse avant le 31 mars.

Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant la réunion/séance du caucus sur l'équité. Veuillez consulter le programme du Conseil au moment de l'inscription pour connaître les dates et heures des caucus.

Veuillez noter que si vous êtes intéressé à faire partie de l'exécutif du Conseil régional des Prairies ou d'un comité permanent, votre section locale doit s'engager à vous envoyer avec la délégation locale aux réunions du Conseil régional des Prairies pour le mandat de 3 (trois) ans et à couvrir ces coûts pour les futurs Conseils régionaux des Prairies.

Si vous êtes intéressé par un poste, nous vous encourageons à en parler à la présidente ou au président de votre section locale pour vous assurer de son soutien. Envoyez vos formulaires de mise en candidature à Jamie.Ayres@unifor.org avant le 31 mars.

La réunion de l'équipe Unité est prévue pour 17 h 30 le jeudi 23 avril dans la salle de bal Imperial 4/6/8 au 3ème (troisième) étage de l'hôtel Hyatt Regency.

Durée des postes et élections

Les postes à pourvoir pour le mandat de 3 (trois) ans seront les suivants :

Président(e) CRP – 1 (un)

Vice-président(e) CRP – 1 (un)

Secrétaire-trésorier(ière) CRP – 1 (un)

Membres ordinaires CRP – 6 (six)

Comité permanent TTAC – 3 (trois)

Comité permanent PAEF – 3 (trois)

Comité permanent en santé et sécurité – 3 (trois)

Comité permanent LGBTQ – 3 (trois)

Comité permanent de l'action politique – 3 (trois)

Comité permanent sur la condition féminine – 3 (trois)

Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité – 3 (trois)

Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs – 3 (trois)

Les élections qui auront lieu au Conseil se dérouleront le vendredi 24 avril. L'inscription et les changements au statut de délégué(e) seront fermés 1 (une) heure avant le vote.



Atelier

Atelier PAEF – La santé mentale, ça compte

Lundi 27 avril, 9 h - 16 h

Hôtel Fairmont Palliser (salle Turner Valley) *dîner fourni

133 – 9e Avenue SO, Calgary

Cet atelier est important pour les représentant(e)s syndicaux et les dirigeant(e)s des sections locales qui souhaitent apprendre à soutenir et à représenter les membres qui sont aux prises avec une maladie mentale, y compris une dépendance. L'atelier abordera les notions nécessaires pour mieux comprendre la maladie mentale et enseignera aux participant(e)s à aiguiller efficacement les membres touchés vers les services appropriés. Les participant(e)s apprendront à mieux connaître l'obligation d'adaptation, telle qu'elle s'applique aux travailleuses et travailleurs qui ont un problème de santé mentale et de dépendance, ainsi que les droits et les obligations de l'employeur, du syndicat et de chaque travailleuse et travailleur.

D'autres sujets couverts porteront sur :

- l'amélioration des dispositions des conventions collectives pour soutenir les membres,
- discuter des moyens de passer d'une culture de la peur et de l'évitement à une culture de l'empathie et de la solidarité,
- comprendre les travailleuses et travailleurs des soins de santé,
- conseils pour soutenir et connaître nos ressources.

Nous aborderons des questions complexes et souvent inconfortables, mais cet atelier vise à aider les participant(e)s à s'y retrouver dans ce sujet difficile et à leur fournir les outils nécessaires à leur rôle au sein du syndicat.

Chambres d'hôtel

Un bloc de chambres a été réservé à l'hôtel Hyatt Regency Calgary. Veuillez vous assurer de réserver dans ce bloc si vous avez besoin d'une chambre pour la nuit. ***Le Conseil des Prairies sera pénalisé si les chambres ne sont pas prises dans ce bloc.***

Hyatt Regency Calgary (700 rue Centre SE)

Réservez en ligne: <https://www.hyatt.com/en-US/group-booking/CALRC/G-UFOR>

Réervations : 403-717-1234

Tarifs : 189,00 \$/nuit pour un lit King ou 2 (deux) lits Queen

Stationnement : 19,00 \$ stationnement sans valet

La date limite pour réserver à l'hôtel est le 31 mars 2020. Toutes les réservations exigent un dépôt pour une (1) nuit en garantie. Réservez tôt afin de bénéficier du tarif de groupe pour votre délégation!

Se déplacer dans le centre ville de Calgary

Le Hyatt Regency est situé dans le centre-ville de Calgary, au pied de l'avenue Stephen. Dans cette partie du centre-ville, vous pouvez prendre le C-Train gratuitement entre la station City Hall et la station Downtown West Kirby. Le centre-ville dispose également d'un réseau de voies piétonnes qui relient les bâtiments appelés The Plus 15. Les passerelles se trouvent à 15 pieds au-dessus du niveau de la rue, avec plus de 16 km de sentiers.

Si vous vous rendez à YYC en avion, la distance entre l'aéroport et le Hyatt est d'environ 20 à 30 minutes en taxi. Les guides et cartes de Tourisme Calgary seront disponibles lors de l'inscription.

Dates limites

Résolutions portant sur des amendements aux règlements – 20 mars 2020

Résolutions – 25 mars 2020

Réunion des dirigeant(e)s des Prairies – 25 mars 2020

Services de garde – 27 mars 2020

Mises en candidature – 31 mars 2020

Date limite pour le bloc de chambres au Hyatt – 31 mars 2020

Inscription – 3 avril 2020

Réunion des dirigeant(e)s des Prairies

En guise de préparation pour la réunion d'une journée des dirigeant(e)s des Prairies le jeudi 23 avril, nous vous demandons de bien vouloir remplir le rapport modèle en pièce jointe. Tous les rapports des sections locales seront compilés sous forme de cahier qui vous sera remis à votre arrivée.

Ce modèle a été conservé dans un format MS Word pour que vous puissiez rédiger facilement votre rapport et ajouter d'autres lignes si nécessaire.

Veuillez ne pas envoyer de rapports télécopiés, en PDF ou écrits à la main. Envoyez votre rapport complété en format MS Word à Jamie.Ayres@unifor.org. Si pour une raison ou une autre votre rapport ne peut être rédigé en utilisant le modèle sous Word, veuillez contacter Jamie au 604-516-8012. **La date limite pour soumettre votre rapport par courriel est le 25 mars.**

Page de l'événement du Conseil des Prairies 2020

Les informations de la trousse de convocation, les règlements du Conseil et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur la page de l'événement du [Conseil régional des Prairies d'Unifor 2020 sur le site Web d'Unifor](#).

Soirée de réception du Conseil des Prairies

Nous vous invitons cordialement à assister à la soirée de réception du Conseil le samedi 25 avril à l'hôtel Fairmont Palliser au centre-ville de Calgary. L'hôtel Palliser est à 5 minutes à pied ou en taxi du Hyatt Regency. Consultez le programme du Conseil au moment de l'inscription pour obtenir de plus amples informations.

Soirée de réception du CRP d'Unifor
Samedi 25 avril 2020
Fairmont Palliser – Salle de bal Crystal
133 – 9e Avenue SO



Au plaisir de vous accueillir à Calgary!

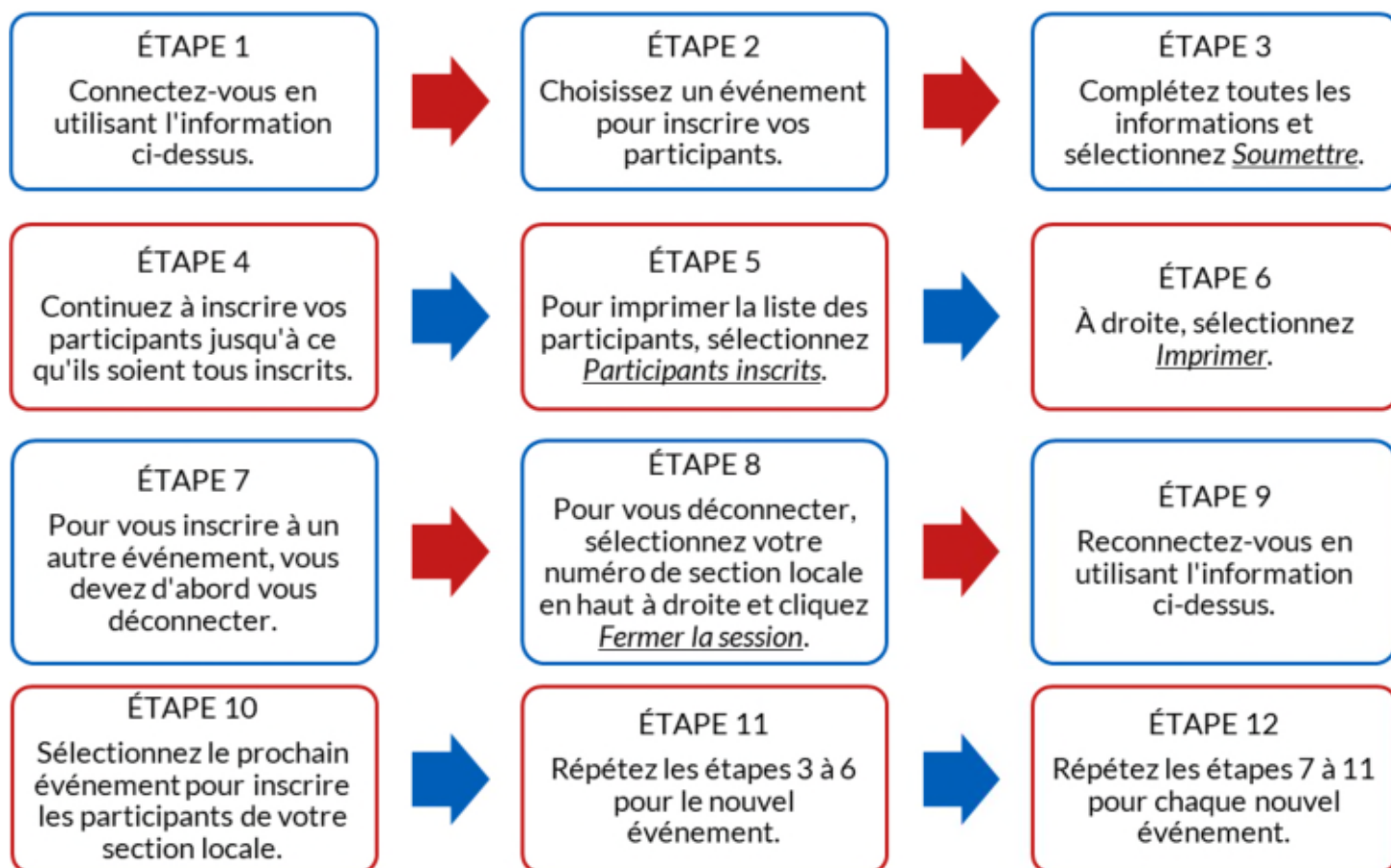


Guide de démarrage rapide de l'inscription en ligne Unifor

Conservez ces informations pour les prochains événements Unifor.
Les mots de passe changent une fois par an.

Pour vous inscrire à un événement Unifor, visitez :

<https://register1.unifor.org/>



Vous vous inscrivez à l'un des événements suivants?

- Congrès statutaire
- Conseil canadien
- Conseils régionaux
- Conseil québécois

Votre droit de délégation sera disponible en ligne.

Pour de l'aide avec l'inscription, contactez inscription@unifor.org.

Résolutions au Conseil régional des Prairies d'Unifor 2020

Les résolutions que vous souhaitez soumettre au Conseil régional des Prairies doivent être reçues au bureau de New Westminster au plus tard le 25 mars 2020.

En outre, veuillez noter que, conformément à l'Article 9 : Amendements des règlements du Conseil : **Toute résolution portant sur des changements aux règlements doit être soumise au plus tard le 20 mars 2020.** Le préavis de 30 jours sera ainsi transmis aux sections locales au plus tard le 24 mars 2020.

La **date limite du dépôt des résolutions est le 25 mars 2020.** Si possible, nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Que doit contenir une résolution et à quoi devrait-elle ressembler?

- Elle doit être envoyée selon le modèle de résolution fourni (au verso de cette page)
- Elle doit être tapée lorsque possible ou envoyée par courriel en format Word;
- Elle doit afficher le sceau ou l'étampe officielle de votre section locale, si vous en avez une.
- Elle doit être signée par la présidente ou le président de votre section locale;
- Elle doit expliquer pourquoi votre section locale soumet la résolution;
- Elle doit expliquer ce que votre section locale souhaite comme mesures à prendre;
- Elle ne doit pas dépasser 200 mots;
- Elle doit porter sur de nouveaux enjeux ou proposer des modifications à des politiques existantes.

Comment s'assurer que le texte des résolutions soit assez clair pour être compris par tout le monde?

- Ne couvrez qu'un seul sujet par résolution.
- Utilisez des phrases claires, courtes et directes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs peuvent comprendre facilement; évitez le jargon et les acronymes.
- Soyez spécifique. Expliquez ce que vous souhaitez voir arriver : le changement que vous souhaitez, comment vous souhaitez qu'il soit fait, qui doit le faire, et quand le changement doit-il survenir.

Qui peut soumettre une résolution?

- ✓ Comité exécutif du Conseil régional des Prairies
- ✓ Directeur de la région de l'Ouest
- ✓ Sections locales des Prairies

Moyens de soumettre une résolution

1. Par courriel à : Jamie.Ayres@unifor.org (veuillez demander un accusé de réception pour vous assurer qu'elle est bien reçue)
2. Par télécopie au : 604-522-8975 (veuillez conserver la confirmation d'envoi pour vous assurer que la transmission a bien fonctionné).
3. Par la poste au : Conseil régional des Prairies d'Unifor
326 12^e Rue, 2^e étage
New Westminster (Colombie-Britannique) V3M 4H6



Modèle de résolution au Conseil régional des Prairies 2020

Le Conseil régional des Prairies d'Unifor va :

- 1. Encourager toutes les sections locales des Prairies d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et**
- 2. Encourager toutes les sections locales des Prairies de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.**

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et**
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les déléguées et délégués à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.**

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

DATE LIMITE POUR DÉPOSER DES RÉOLUTIONS – 25 MARS 2020
SI VOTRE RÉOLUTION EXIGE UN CHANGEMENT AUX RÈGLEMENTS, LA DATE LIMITE EST LE 20 MARS 2020

COMITÉ EXÉCUTIF DU CRP ET COMITÉS PERMANENTS 2020

Veuillez envoyer le formulaire rempli à: Jamie.Ayres@unifor.org ou
par télécopie au 604-522-8975
Au plus tard le 31 mars 2020.

Veuillez indiquer le poste qui vous intéresse:

- _____ **Président(e) du CRP, 1 (un) poste**
- _____ **Vice-président(e) du CRP, 1 (un) poste**
- _____ **Secrétaire-trésorier(ière) du CRP, 1 (un) poste**
- _____ **Membres ordinaires du CRP, 6 (six) postes**
- _____ **Comité permanent des TTAC du CRP, 3 (trois) postes**
- _____ **Comité permanent du PAEF du CRP, 3 (trois) postes**
- _____ **Comité permanent en santé et sécurité du CRP, 3 (trois) postes**
- _____ **Comité permanent des LGBTQ du CRP, 3 (trois) postes**
- _____ **Comité permanent de l'action politique du CRP, 3 (trois) postes**
- _____ **Comité permanent sur la condition féminine du CRP, 3 (trois) postes**
- _____ **Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité du CRP,
3 (trois) postes**
- _____ **Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs, 3 (trois) postes
(*doit être âgé de 35 ans ou moins)**

Section locale : _____

Membre intéressé:

Nom: _____

Téléphone: (_____) _____

Courriel: _____

Endossement de la présidente ou du président de la section locale :

Nom: _____

Téléphone de la présidente ou du président: (____) _____

Courriel: _____

Signature d'endossement: _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX SERVICES DE GARDE D'UNIFOR

Si des services de garde sont prévus, ils seront sur le site du à l'hôtel Hyatt Regency à Calgary pour les enfants jusqu'à 14 ans. Les enfants doivent être inscrits avant **la date limite du 27 mars 2020**
Téléphone : (604) 522-7911 Télécopieur: (604) 522-8975 Courriel: Jamie.Ayres@unifor.org

Nom du programme : **Conseil régional des Prairies d'Unifor 2020**

Date: _____

(Indiquez les dates nécessaires pour les services de garde)

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant : _____
Nom complet

Adresse : _____
Numéro et rue Ville Province Code postal

Genre _____ Date de naissance : _____
(jour/mois/année)

Principale langue parlée à la maison : _____

Nom(s) des personnes à qui l'enfant peut être remis : _____

INFORMATION SUR LE PARENT

Nom du parent/tuteur : _____ N° section locale : _____

Adresse postale (si différente de celle plus haut) : _____
numéro et rue Municipalité/Ville : Province Code postal

Téléphone à la maison : _____ Téléphone au travail : _____

Téléphone cellulaire : _____ Adresse électronique : _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Numéro de carte d'assurance maladie de l'enfant et initiales : _____

Est-ce que votre enfant prend des médicaments en ce moment? Si oui, décrivez à quoi sert le médicament et à quelle heure il doit être administré : _____

Oui _____ Non _____

Est-ce que votre enfant souffre d'une condition médicale comme des allergies, de l'asthme ou une maladie? Si oui, veuillez en faire la liste et expliquez en détail la condition médicale :

Est-ce que votre enfant a des restrictions alimentaires? Si oui, dressez la liste et expliquez : Oui _____. Non _____.

Est-ce que votre enfant a des besoins spéciaux tels qu'un TDA, TDAH, autisme, syndrome d'Asperger, paralysie cérébrale ou autre? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les besoins spéciaux :

Est-ce que votre enfant a un problème de comportement que nous devrions connaître afin de maintenir sa sécurité et celle des autres enfants? Si oui, dressez la liste et expliquez en détail les problèmes de comportement :

Est-ce que votre enfant est physiquement capable de participer à toutes les activités du programme?

Oui _____. Non _____.

Si non, dressez la liste des restrictions : _____

CONSENTEMENT:

Accordez-vous la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle de participer à de courtes marches ou excursions supervisées à l'intérieur d'un rayon de 2 km des services de garde d'Unifor à Port Elgin ou de la ville où le programme a lieu?

Oui _____. Non _____.

Dans le cas d'une urgence médicale, tous les efforts seront déployés pour contacter le ou les parents ou le ou les gardiens de l'enfant :

A. Dans l'éventualité d'une urgence médicale, accordez-vous par la présente la permission au personnel des services de garde d'Unifor, qui sont formés en premiers soins et en RCR, de prendre soin de votre enfant?

Oui _____. Non _____.

B. Dans l'éventualité où vous ne pouvez être contacté, accordez-vous par la présente la permission à un médecin/hôpital, choisi par les services de garde d'Unifor, d'hospitaliser et/ou de procurer un traitement approprié à votre enfant?

Oui _____. Non_____.

Les services de garde d'Unifor sont un programme de grande visibilité; accordez-vous par la présente la permission à votre fils/fille/enfant en tutelle d'être filmé par vidéo ou photographié par des médias publics ou les relations publiques d'Unifor?

Oui _____. Non_____.

Signature du parent/tuteur :

Date